

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 27 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant l'organisation des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et certifié en médecine d'armée et en recherche du service de santé des armées.

Du 30 novembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant l'organisation des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et certifié en médecine d'armée et en recherche du service de santé des armées.

Du 30 novembre 2018

NOR A R M K 1 8 3 3 1 6 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

A compter du 10 décembre 2018 : Arrêté du 9 mai 2018 (JO n° 117 du 24 mai 2018, texte n° 20 ; signalé au BOC n° 21/2018 ; BOEM 511-0.4.2.1.1.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 511-0.4.2.1.1.1

Référence de publication : JO n° 285 du 9 décembre 2018, texte n° 4 ; signalé au BOC n° 44/2018.

JORF n° 285 du 9 décembre 2018, texte n° 4